

4.2 Objectifs du projet

- Maintien des parcelles en bon état d'entretien, après l'arrêt de l'exploitation en prairie
- Valorisation de cet entretien par la production de bois d'oeuvre de qualité, demandé par des industries locales

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

- Préparation du sol avant plantation par décompactage localisé ou en plein, en fin d'été (+/- 1 journée / ha)
- Plantation de peupliers entre 150 et 210 plants / ha (écartements entre 8 x 8m et 7 x 7m), entre décembre et avril, selon accessibilité de la parcelle
- Tous travaux sur sol ressuyé pour éviter ornières et tassement

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Années suivant la plantation :

- Entretien du sol par travail superficiel des interlignes les premières années (printemps, environ 1/2 journée / ha), puis gyrobroyages occasionnels ensuite (printemps ou été, environ 1/2 journée / ha).
- Entre la 2ème et la 8ème année (selon croissance des arbres), tailles de formation et élagages progressifs jusqu'à environ 6/7 m. Premières opérations en hiver ou été, depuis le sol, à pied ; derniers élagages en été, éventuellement avec nacelle. De 1/2 à 1 journée / ha.
- Coupe des peupliers selon croissance, entre 16 et 20 ans (plantation à densité faible et définitive, donc pas de coupe intermédiaire).
- Tous travaux sur sol ressuyé et portant pour éviter ornières et tassement.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Demande d'autorisation administrative propre à Natura 2000 / évaluation d'incidence auprès de la DDTM 33 (voir document en annexe 7).

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Surface du boisement prévu.	entre 5,5 et 6,5 ha

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Commune :
Civrac-de-Blaye (33920)

Références cadastrales :
ZO 1, ZO 2, ZH 238

Coordonnées géographiques¹

Long. 00°28'44" W Lat. 45°05'54" N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"

Point d'arrivée :

Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites Internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Pas de recours au désherbage chimique ni à la fertilisation. Les boisements (peupliers ou autres), haies, etc. à proximité des captages d'eau ont une action bénéfique reconnue : filtration, dépollution des eaux d'infiltration.
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Projet inclus dans le site Natura 2000 : FR7200685 "Vallée et palus du Moron", validé le 11/7/2014.
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Pas de modification du réseau de drainage existant (entretien éventuel). (Une peupleraie aurait une consommation d'eau moyenne équivalente à celle d'une prairie ; pas de modification prévue sur le régime des eaux, de surface ou souterraines).
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	(Voir annexe 7). +/- 2/3 à 3/4 de la surface à boiser est hors Habitat d'Intérêt Communautaire. Le dernier 1/3 ou 1/4 à boiser concerne des Habitats de type mégaphorbiaie, compatible selon le DOCOB (cf. p17) avec la popuculture si entretiens raisonnés. Or ces entretiens, passé la phase d'installation des peupliers (premières années) pourraient être équivalents au fauchage de la prairie actuelle. Les autres types d'Habitats d'Intérêt Communautaire (aulnaie-frênaie, saulaie) seront conservés et le projet n'aura pas d'impact sur eux.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Boisement d'un espace agricole, souhaité par le propriétaire. Le boisement en peuplier est facilement et rapidement réversible si opportun.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Risque d'inondation : les peupleraies y sont généralement peu sensibles, mais elles contribuent à la prévention des dommages liés aux crues : faible densité de plantation, élagage des branches basses, entretiens du sol... ces aires d'expansion des crues et de ralentissement des courants éventuels contribuent à la protection des zones situées en aval.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	- Le projet n'engendre pas de risque sanitaire pour les riverains, ni pour les espèces animales et végétales présentes sur les parcelles et alentour. - Les peupliers sont soumis à des risques sanitaires spécifiques (dégâts d'animaux, vent, insectes ou maladies...), dont la prévention est prise en compte dans tout projet de plantation : choix de variétés adaptées aux conditions locales, et diversification.
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Trafic limité, dans les phases de travaux et d'exploitation ; globalement inférieur ou égal à celui engendré par l'exploitation de la prairie (circulation d'engins très ponctuellement, au maximum quelques jours par an).
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Les matériels utilisés ponctuellement pour les travaux (phase travaux & exploitation) sont du même type que les matériels agricoles amenés à circuler vers et sur les parcelles concernées. Le projet n'entraîne donc pas de nuisances sonores particulières.

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Emissions	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Au contraire, le rôle des forêts, et du Peuplier en particulier (grâce à sa croissance rapide), dans le stockage du CO2, est reconnu.</p>
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Au contraire, le rôle filtrant et épurateur des peupleraies, vis-à-vis du sol et des eaux, est également reconnu.</p>
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Les peupliers sauvages et de culture sont déjà présents depuis longtemps dans toutes les vallées de nos régions.</p> <p>Des peupleraies existent sur la commune et les communes voisines.</p>
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Le boisement constitue un changement d'usage du sol, mais c'est une valorisation souhaitée par la propriétaire ; et la peupleraie est l'option la plus proche de l'ancien usage.</p> <p>Ce boisement n'entraînerait aucune modification ou gêne pour les éventuels autres usagers amenés à circuler sur ou près des parcelles concernées (chasse, pêche, promenade...).</p>

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

- Conservation (entretien si nécessaire) et plantation à distance des haies, fossés, cours d'eau existant en périphérie du projet
- Circulation d'engins sur sol ressuyé et portant pour éviter ornières et tassement (mêmes précautions qu'en usage agricole)
- Pas de recours aux désherbants chimiques (rarement -et le cas échéant très ponctuellement- utilisés en peupleraie, ils sont inutiles dans ce type de sol)
- Recommandation d'enlèvement des éventuels filets individuels de protection contre les animaux, à la fin de la période de risque (de la plantation jusqu'à +/- 4 ans)

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Nous estimons que le projet pourrait être dispensé d'évaluation environnementale, car :

- ce projet (travaux inclus) est conforme aux recommandations formulées pour les boisements (peupliers en particulier) dans ce type de milieu, situé ou non en site Natura 2000 ; lorsque c'est le cas ces recommandations sont celles que l'on trouve dans plusieurs chartes et DOCOB.
- les enjeux liés à la situation en Site Natura 2000 sont identifiés et pris en compte.
- la popuculture envisagée ici offre une valorisation alternative à l'abandon des terrains fréquemment observé dans ce secteur, avec un faible impact environnemental (voire impacts positifs : stockage de CO2, etc.), et une réversibilité facile.
- le projet ne compromet pas le potentiel écologique et agronomique des parcelles concernées.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Annexe 7 : copie du dossier de demande d'autorisation administrative propre à Natura 2000 / valant évaluation d'incidences du projet, adressé simultanément à la DDTM 33. - Pour complément d'information.

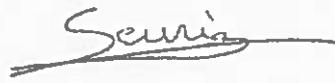
7. Engagement - Signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à PUGNAC

le 6/08/2018

Signature





PREFECTURE DE LA GIRONDE

DEMANDE d'AUTORISATION ADMINISTRATIVE PROPRE à NATURA2000

Valant également EVALUATION des INCIDENCES du PROJET



Rappel : Si votre projet est mentionné dans l'arrêté préfectoral n°2012/03/09-27 DU 9 mars 2012 et n'est pas soumis par ailleurs à une procédure de déclaration, d'autorisation ou d'approbation, vous devez déposer une demande au titre du régime d'autorisation administrative propre à Natura 2000.

A quoi sert le formulaire ?

Ce formulaire vous aide à déposer votre demande d'autorisation, en permettant de répondre à la question préalable suivante : mon activité ou mon projet est-il susceptible d'avoir un impact négatif sur un site Natura 2000 ?

Il peut notamment être utilisé par les porteurs de petits projets qui pressentent que leur projet n'aura pas d'effet important sur un site Natura 2000.

Ce formulaire fait office d'évaluation des incidences Natura 2000 lorsqu'il permet de conclure à l'absence d'incidence significative.

Attention : si tel n'est pas le cas et qu'un impact non négligeable est possible, une évaluation des incidences plus poussée doit être conduite.

Par qui ?

Ce formulaire est à remplir par le **porteur du projet**, en fonction des informations dont il dispose (cf. p.8: « où trouver de l'information sur Natura 2000? »).

Pour qui ?

Ce formulaire doit être envoyé à la Direction Départementale des Territoires de la Gironde (coordonnées en p. 8). Le délai d'instruction est de **deux mois**.

Conseils pratiques

Avant de commencer à remplir le formulaire lisez-le dans son intégralité et rendez-vous sur le site internet de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement d'Aquitaine (lien p.8) pour récupérer les informations utiles.

Il est possible de mettre des points d'interrogation lorsque le renseignement demandé par le formulaire n'est pas connu.

Coordonnées du porteur de projet :

Nom (personne ~~morale~~ ou physique) : SEURIN WILFRIED

Commune et département : PUGNAC - GIRONDE

Adresse : 141 Rue de l'Hôtel de Ville
33710 PUGNAC

Téléphone : 06-78-54-43-66 Fax :

Mél : wilfried.seurin@orange.fr

Type de projet : 1^{er} Dairement de plus d'1 Hrs (plantation de

Peupliers)

1 - Description du projet

1.a. Nature du projet

- Premiers boisements
- Retournement de prairie ou de landes
- Travaux d'entretien, de réparation ou de renforcement de ponts, viaducs ou tunnels
- Travaux ou aménagements sur des parois rocheuses ou cavités souterraines
- Création de chemin ou sentier pédestre, équestre ou cycliste.

Référez-vous à l'annexe de l'arrêté préfectoral n°2012/03/09-27 DU 9 mars 2012 pour vérifier, en fonction du type de projet et du site Natura 2000 sur lequel il se déroule, si vous êtes soumis à une évaluation des incidences ou non.

1.b. Localisation et cartographie

Joindre une carte au 1/25 000^{ème} permettant de localiser précisément le projet et le ou les sites Natura 2000 concernés. La cartographie du projet doit prendre en compte les phases temporaires (ex : chantier) et les éventuels aménagements qui y sont liés (ex : chemin d'accès).

Conseil pratique : utilisez les cartes disponibles sur le site internet DREAL (cf. p.8 « la cartographie et les données sur les sites Natura 2000 ») pour obtenir les périmètres des sites Natura 2000. L'utilisation d'une carte IGN est également possible. Un tracé à la main de l'emprise du projet est suffisant.

Situation du projet :

Nom de la commune : CIVRAC de BLAYE Code postal : 33920

Lieu-dit : RABATEY

Parcelle(s) cadastrale(s) : 201 ; 202 ; 2H238

au sein du (des) site(s) Natura 2000 suivants :

n° : FR 7200685 - Nom : Vallee de l'Arche du Moron

n° : FR..... - Nom :

1.c. Description du projet (Joindre si nécessaire une description détaillée du projet sur papier libre en complément à ce formulaire)

- * Travail préparatoire du sol par décompactage, localisé ou en plein (pas de retournement), en fin d'été
- * Plantation de peupliers à 20 plants/ha (7x7m) et 15.6 plants/ha (8x8m)
- * Après la plantation à interligne annuel des interlignes, par travail superficiel du sol au printemps les premières années, puis par gyrobroyage au fanelage les années suivantes.
- * Pas de recours au débroussaillage chimique, pas de fertilisants.
- * Élargissement des peupliers jusqu'à 7m, en plusieurs passages entre la 2^e et la 8^e année.
- * Maintien des fossés existants, plantation à distance (4.5 m mini) ;
- * Plantation à distance des cours d'eau ;
- * Maintien des haies, riisylves, bosquets existants ; plantation à distance ; entretien par éclaircies occasionnelles si nécessaire.

Expliquer les raisons qui motivent le projet

• Volonté de maintenir les parcelles en bon état d'entretien suite à un arrêt de l'exploitation en pratique ;
• Valorisation de cet entretien par la production de bois de qualité, demandé par des industriels locaux
• Volonté d'une production à faible impact environnemental (et facilement réversible) et de constructions de haies, ripisylves et bosquets existants

Emprises au sol temporaire et permanente (si connues) : 6.60.000..... m² (permanente)
.....m² (temporaire)

ou classe de surface approximative (cocher la case correspondante) :

- < 100 m²
 100 à 1 000 m²

- 1 000 à 10 000 m² (1 ha)
 > 10 000 m² (> 1 ha)

Longueur (si linéaire) : (ml).

Calendrier : indiquer la période de réalisation avec le plus de précisions possibles (début / fin des travaux, jour/nuit, ...).

• Tous travaux réalisés de jour
• Préparation du sol = fin d'été (+ 1 jour/ha)
• Plantations = entre décembre et mars (selon assétabilité) (+ 1/2 j/ha)
• Entretien du sol = printemps (1er passage), + 1er printemps, 2^e etc (+ 1/2 j/ha)
• Elagages = été (+ 1 j/ha)
• Tous travaux sur sol révisé et portant pour éviter érosions et tassements.

2 - Description de la zone d'implantation du projet

L'importance de l'impact d'un projet peut être différente en fonction de la sensibilité de l'environnement où il se déroule. Il convient donc de faire un état des lieux succinct.

2.a. Usages actuels sur la zone de réalisation du projet

Quelles sont les autres activités qui peuvent se dérouler (régulièrement ou de manière occasionnelle) à l'endroit où vous souhaitez réaliser votre projet ? Cocher les cases correspondantes.

- Aucune
 Chasse Pêche
 Sport & Loisirs (VTT, 4x4, quads, escalade, vol libre...)
 Agriculture Pâturage / fauche Sylviculture
 Décharge sauvage
 Constructions ou campings, zone non naturelle :
 Autre (préciser l'usage) :

Commentaires :

• Ces parcelles étaient pâturées ; elles sont fauchées mais cette activité risque de ne pas pouvoir être maintenue
• La plantation de bosquets serait l'une des valorisations les moins perturbantes, et les plus facilement réversibles
• L'ambition générale, entre bosquets, ripisylves, cours d'eau, serait maintenue, et les activités annexes, comme la fréquentation éventuelle des parcelles (chasse, pêche ...) ne seraient pas compromises.

2.b. Milieux naturels et espèces

A quoi ressemble le lieu où vous souhaitez réaliser votre projet d'un point de vue écologique ? Compléter les tableaux suivants en fonction de vos connaissances.
Le document d'objectifs (DOCOB) du site Natura 2000, s'il est terminé, peut vous apporter des informations (cf. p.8 « cartographie et données sur les sites Natura 2000 »).

Les milieux naturels :

Remarque : dans le cas d'un pont ou d'une cavité, indiquer le milieu environnant.

TYPE D'HABITAT NATUREL		Cocher si présent	Commentaires
Milieux ouverts ou semi-ouverts	pelouse	X	Prairie → (mégaforêt) } Parties en prairie avec } écarts naturels } *
	pelouse semi-boisée	X	
	lande		
	autre :		
Milieux forestiers	forêt de résineux		Bosquets, Ripisylve ↓ ↓ Saulnaie ombrière frênaie
	forêt de feuillus	X	
	forêt mixte		
	plantation		
	autre :		
Milieux rocheux	falaise		
	affleurement rocheux		
	éboulis		
	blocs		
	autre :		
Zones humides	fossé	X	
	cours d'eau	X	
	étang		
	tourbière		
	gravière		
	prairie humide		
	autre :		
Milieux littoraux et marins	falaises et récifs		
	grottes		
	autre :		
Autre type de milieu		

* Voir en annexe cartes extraites du Docob.

Les espèces faune et flore :

Nb: D'après Doc B

GROUPES D'ESPÈCES	Nom commun (si connu)	Cocher si présente ou potentielle	Autres informations (statut de l'espèce, nombre d'individus, type d'utilisation de la zone d'étude par l'espèce...)
Amphibiens, reptiles			
Cruetacés	Lucane Cerf-Volant	X Potentielle	le long du Storaen
	Gd capricorne	X "	
Insectes	Cuirré des marais,	X Potentielle	Prairie en partie Nord-Est seulement
	Fadet des laïches	X "	
	Danier de la sucrise	X "	
Mammifères	Vison	X "	Prairie partie Nord + le long du Storaen
	Loutre	X "	
	Chauves-souris		
	Autre		
Oiseaux			
Poissons			
Plantes			

2.c. Caractéristiques du ou des sites Natura 2000 sur lesquels se déroulent le projet

Cocher la ou les cases correspondantes :

Site « Oiseaux » - Site « Habitat »

Les sites Natura 2000 ont été mis en place pour protéger des espèces (animales ou végétales) ou des milieux naturels (habitats) particuliers (cf. p.8 « cartographie et données sur les sites Natura 2000 »). Listez les ci-dessous. Si possible, indiquez si ces habitats ou espèces sont présents dans la zone où vous souhaitez réaliser votre projet.

voir liste ci-dessous -

Nb - Selon Doc B, présence potentielle (habitat potentiel) des espèces listées, mais pas d'observations lors de l'étude, sur l'emprise du projet.

Nb - la moitié "Sud" de la parcelle Z.H. 2.3.8 et la moitié "Sud" de la parcelle Z.0.2, ne sont pas des habitats d'intérêt communautaire, comme le point "Nord" de la parcelle Z.0.1.

- les moitiés "Nord" de ces 2 parcelles, et la parcelle Z.0.1, en partie, accueillent des H.I.C.
- Mais parmi ces H.I.C. :
 - les parties boisées naturelles (ripisylve, bosquets) seront conservées,
 - les mégaphorbiaies ne sont pas compromises par la présence de renouillers (cf Doc B Tome 1) avec certaines...

3 - Incidences du projet

Il s'agit ici d'analyser les impacts de manière graduelle : le projet en tant que tel, les effets du projet sur son lieu d'implantation et enfin les effets du projet à l'échelle du ou des sites Natura 2000 et de ses enjeux de conservation.

3.a. Effets prévisibles du projet

Quels peuvent être les effets de votre projet sur son environnement ? Les effets peuvent venir du projet en lui-même ou des aménagements nécessaires à sa réalisation : ils peuvent donc se faire sentir loin du projet proprement dit (chemin d'accès, poussières,...) ou avoir lieu avant ou après la réalisation du projet proprement dit.

- Pistes de chantier, circulation
- Modification du type d'occupation du sol
- Rejets dans le milieu aquatique
- Poussières, vibrations
- Pollutions possibles
- Bruits
- Autres types de pollution :

Commentaires :

- X. Passage progressif d'un milieu ouvert à semi-ouvert puis fermé les dernières années, en +/- 15 m² par an, puis retour à un milieu ouvert.
- X. Pour les 1ères années (phase d'installation), la mégaphobie n'est pas comprise sous les impacts.

3.b. Effets sur la zone d'implantation du projet

Quels vont être les effets de votre projet sur la faune et la flore que vous avez décrit plus haut (aux points 2-b et 2-c)? Ces effets peuvent être temporaires ou permanents. Ils peuvent être dus à des aménagements nécessaires au projet (chemin d'accès par exemple). Ils peuvent également s'ajouter aux effets d'autres activités qui ont lieu au même endroit.

Cocher la ou les cases qui correspondent :

- destruction ou détérioration d'habitat (milieu naturels) : quel milieu est touché, et sur quelle surface ? ;
- destruction d'espèces : des animaux vont-ils être tués ou des plantes (listées au point 2-c) vont-elles être détruites dans le cadre de votre projet ? Lesquelles ? ;
- perturbations possibles des espèces dans leurs fonctions vitales (reproduction, repos, alimentation...) : des animaux vont-ils être dérangés par votre projet ?

Commentaires :

- X. La fréquence des travaux et les engins utilisés pour le bornement (installation, entretien...) sont équivalents à ceux de l'exploitation de la prairie = pas de perturbation particulière.
- X. Démolition des haies et bosquets (et ripisylves) : pas de perturbation pour Lucarne et Gd Capricorne.
- X. Plantation à larges espacements, retour de la mégaphobie après la phase d'installation : pas de perturbations pour les papillons, Loure, Vison.

3.c. A l'échelle du ou des sites Natura 2000 concernés par le projet

Au point 2-c vous avez listé les espèces et les milieux importants pour le site Natura 2000. Il vous est demandé ici d'expliquer les impacts de votre projet sur ces espèces et ces milieux. Vous devez tenir compte des effets des autres activités qui se déroulent déjà dans cette zone.

Si le document d'objectif du site Natura 2000 est terminé (cf. p.8 « cartographie et données sur les sites Natura 2000 »), il peut vous apporter des informations sur la sensibilité de ces espèces ou de ces milieux.

- X Sur l'emprise du projet : voir 3.b = pas de perturbations supplémentaires à celles liées à l'exploitation de la prairie.
- X Sur les ripiphiles* bousiers*, cours d'eau : pas de perturbation = maintenance (hors échantillonnage, si nécessaire = opérations rares, ponctuelles, limitées)
- X Pas d'intrants phytos (fertilisation, désherbant) dans pas de rejet à proximité.
- X Pas d'impact du projet au-delà de la zone d'implantation, ni hors des cours d'eau, voir à l'échelle du site Natura 2000.
- X Rappel : = 1/3 de la surface à baser en tant que H.I.C. = 113 ha est composé de mégaphorbiaies, en complément par une population avec certaines rannières.

4 - Conclusion

Attention : Il est de la responsabilité du porteur de projet de conclure sur l'absence ou non d'incidences de son projet.

Le projet est-il susceptible d'avoir une incidence significative (c'est-à-dire de porter atteinte aux objectifs de conservation des habitats ou des espèces du ou des sites Natura 2000)?

NON : ce formulaire, accompagné de ses pièces, est remis au service instructeur.

OUI : l'évaluation d'incidences doit se poursuivre. Un dossier plus poussé doit être réalisé. Ce dossier sera remis au service instructeur.

A (lieu) :

Signature :

Le (date) :

Où trouver de l'information sur Natura 2000 ?

La liste locale n°2

Pour savoir si votre projet ou activité est soumis au régime d'autorisation administrative propre à Natura 2000, consultez la liste locale n°2 à l'adresse suivante (dans les documents à télécharger en bas de page):

<http://www.aquitaine.developpement-durable.gouv.fr/evaluation-des-incidences-les-projets-soumis-a1091.html>

Attention : les listes peuvent être différentes d'un département à l'autre, veuillez consulter celle qui concerne le département dans lequel aura lieu le projet. Si le projet se déroule à cheval sur plusieurs départements, veuillez consulter l'ensemble des listes concernées.

Le service instructeur

DDTM Gironde	Nicolas DOLIDON	05 56 24 88 86	Cité administrative Service Eau et Nature – Unité Nature 2 rue Jules Ferry 33090 Bordeaux cedex
	Nicolas KLEIN	05 56 24 86 69	

La cartographie et les données sur les sites Natura 2000

Ces informations sont accessibles sur le site internet de la DREAL :

<http://www.donnees.aquitaine.developpement-durable.gouv.fr/DREAL/>

Vous pouvez consulter le **document d'objectifs (DOCOB)**, s'il est terminé, qui vous apportera des informations très précises sur les milieux, les espèces et les principes de gestion du site Natura 2000. Une synthèse, appelée « **résumé non technique** », a parfois été réalisée : elle contient toutes les informations nécessaires pour compléter ce formulaire. Sinon vous devrez consulter le **formulaire standard de données (FSD)** qui vous donnera, au minimum, les espèces ou milieux ciblés par le site.

Tous ces documents sont accessibles sous l'onglet « données ».

Vous pouvez également consulter des copies de ces documents à la DDT(M) de votre département (voir coordonnées ci-dessus).

Autres sources d'information

➤ Vous pouvez vous rapprocher de la structure en charge de l'élaboration du document d'objectif du site Natura 2000 concerné par votre projet ou par l'animateur du site :

<http://www.gironde.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement-risques-naturels-et-technologiques/Natura-2000-et-biodiversite/Contacts-animateurs-sites-utiles>

➤ Visitez le site internet portail Natura 2000 :

<http://www.aquitaine.developpement-durable.gouv.fr/natura-2000-r519.html>

➤ Aidez-vous du site internet de l'INPN (Inventaire national du patrimoine naturel) :

<http://inpn.mnhn.fr/isb/naturaNew/searchNatura2000.jsp>

3.c. A l'échelle du ou des sites Natura 2000 concernés par le projet

Au point 2-c vous avez listé les espèces et les milieux importants pour le site Natura 2000. Il vous est demandé ici d'expliquer les impacts de votre projet sur ces espèces et ces milieux. Vous devez tenir compte des effets des autres activités qui se déroulent déjà dans cette zone.

Si le document d'objectif du site Natura 2000 est terminé (cf. p.8 « cartographie et données sur les sites Natura 2000 »), il peut vous apporter des informations sur la sensibilité de ces espèces ou de ces milieux.

X Sur l'emprise du projet : voir 3.b : pas de perturbations supplémentaires à celles liées à l'exploitation de la parcelle.

X Sur les impacts : travaux, coupes d'herbe : pas de perturbation = maintenance (travaux élagage, maintenance : opérations : haies, parcelles, limites)

X Pas d'interventions prévues (désherbage, désherbage) dans pas et rejet à proximité.

X Dans pas d'impact du projet au-delà de la zone d'implantation, ni dans sur le cours d'eau, voir à l'échelle du site Natura 2000.

X Impact : - 1/3 de la surface en haies au nord pas de H.I.C. - 1/3 : est composé de mégaherbicides, non compatibles par leur population avec les herbicides nouveaux.

4 - Conclusion

Attention : Il est de la responsabilité du porteur de projet de conclure sur l'absence ou non d'incidences de son projet.

Le projet est-il susceptible d'avoir une incidence significative (c'est-à-dire de porter atteinte aux objectifs de conservation des habitats ou des espèces du ou des sites Natura 2000)?

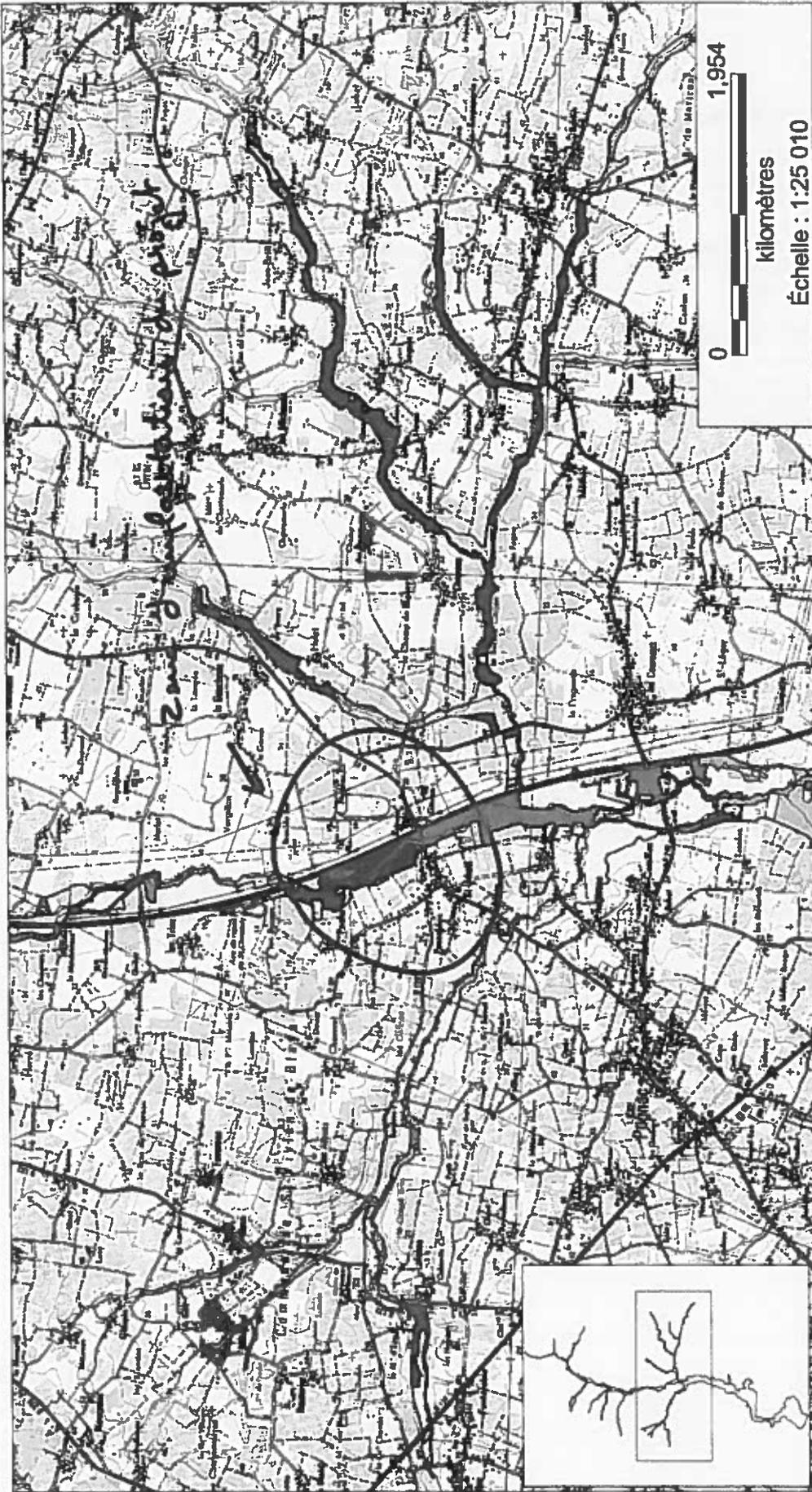
NON : ce formulaire, accompagné de ses pièces, est remis au service instructeur.

OUI : l'évaluation d'incidences doit se poursuivre. Un dossier plus poussé doit être réalisé. Ce dossier sera remis au service instructeur.

A (lieu) : PUGNAC

Signature :

Le (date) : 6/08/2018



Légende

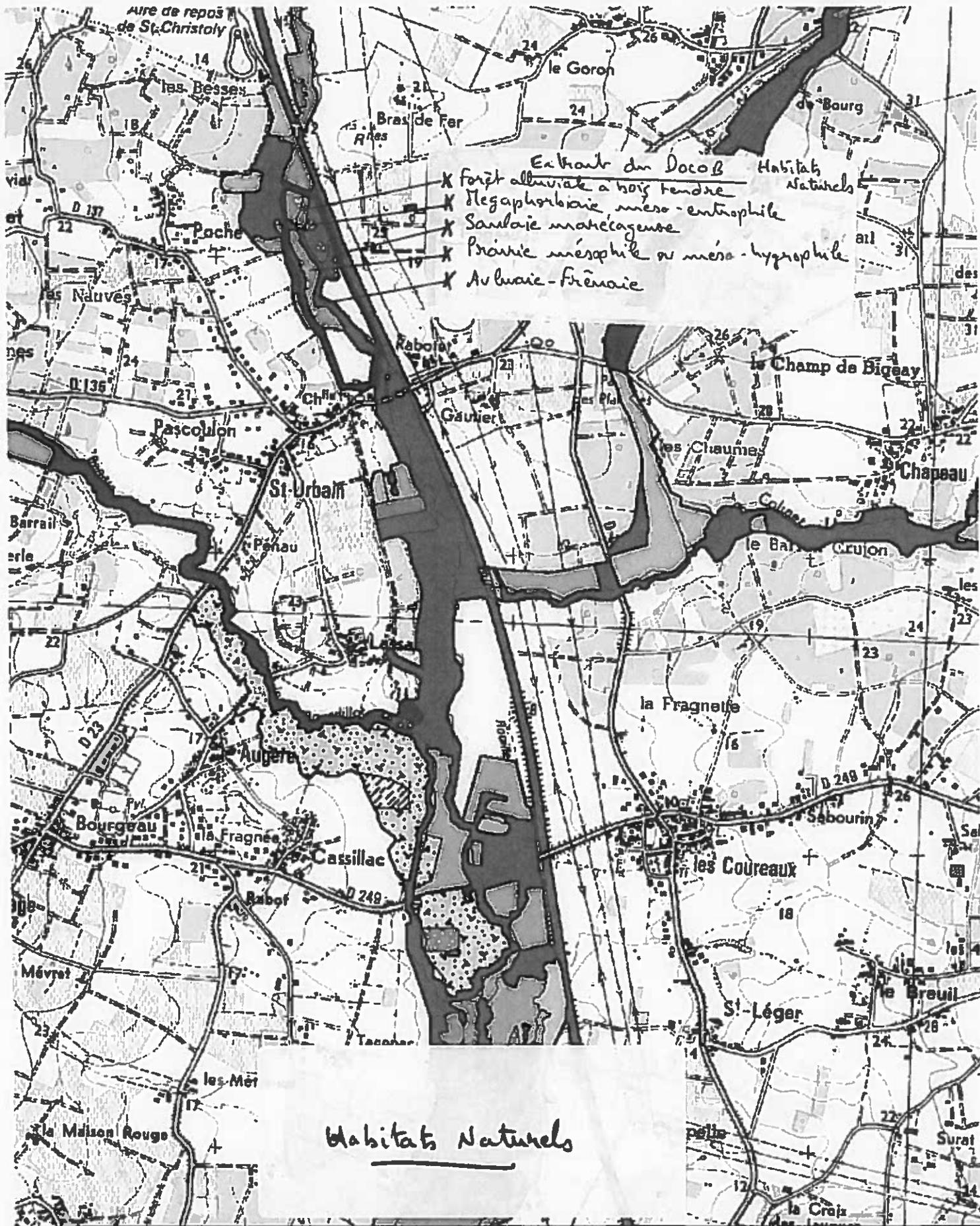
- | | | | |
|--|--|--|--|
| | Eaux stagnantes à végétation vivace oligotrophique planifère... (3110-1) | | Mégaphorbiaies mésoxérophes collinaires (6430-1) |
| | Pans d'eau eutrophes avec dominance de macrophytes flottants... (3160-2) | | Végétations des lisières forestières nappées, hydrocrautes... (6430-6) |
| | Rivières, canaux et fossés eutrophes des marais riverains (3160-4) | | Chénopées pédonculées ou chénopées-chénopées subarctiques... (6160) |
| | Biotopes des rivières et Characodon rubri (3270-1) | | Chénopées-ornées à Frêne oxyphyle (61F0-3) |
| | Prébois acides thermo-stériles (6230-5) | | Forêts alluviales à Alnus glutinosa et Fraxinus excelsior (91E0*) |
| | Prébois humides, grès calcaires, tourbeux ou argilo-ferrugineux (6410) | | Aulnaie-frênaie à Lactica espèce des petits réseaux (91ED*-4) |
| | Mégaphorbiaies eutrophes des eaux douces (6430-4) | | Saulaies arborescentes à Saule blanc (91ED*-1) |
| | Réseau hydrographique | | Périmètre d'étude |

Habits d'intérêt communautaire du site Natura 2000 "Vallée et palus du Moron"



0 1,954
kilomètres
Échelle : 1:25 010

Sources: SCAN 23, BD Carthage, CBNSA



rels du site Natura 2000 "Vallée et palus du Morc'h"

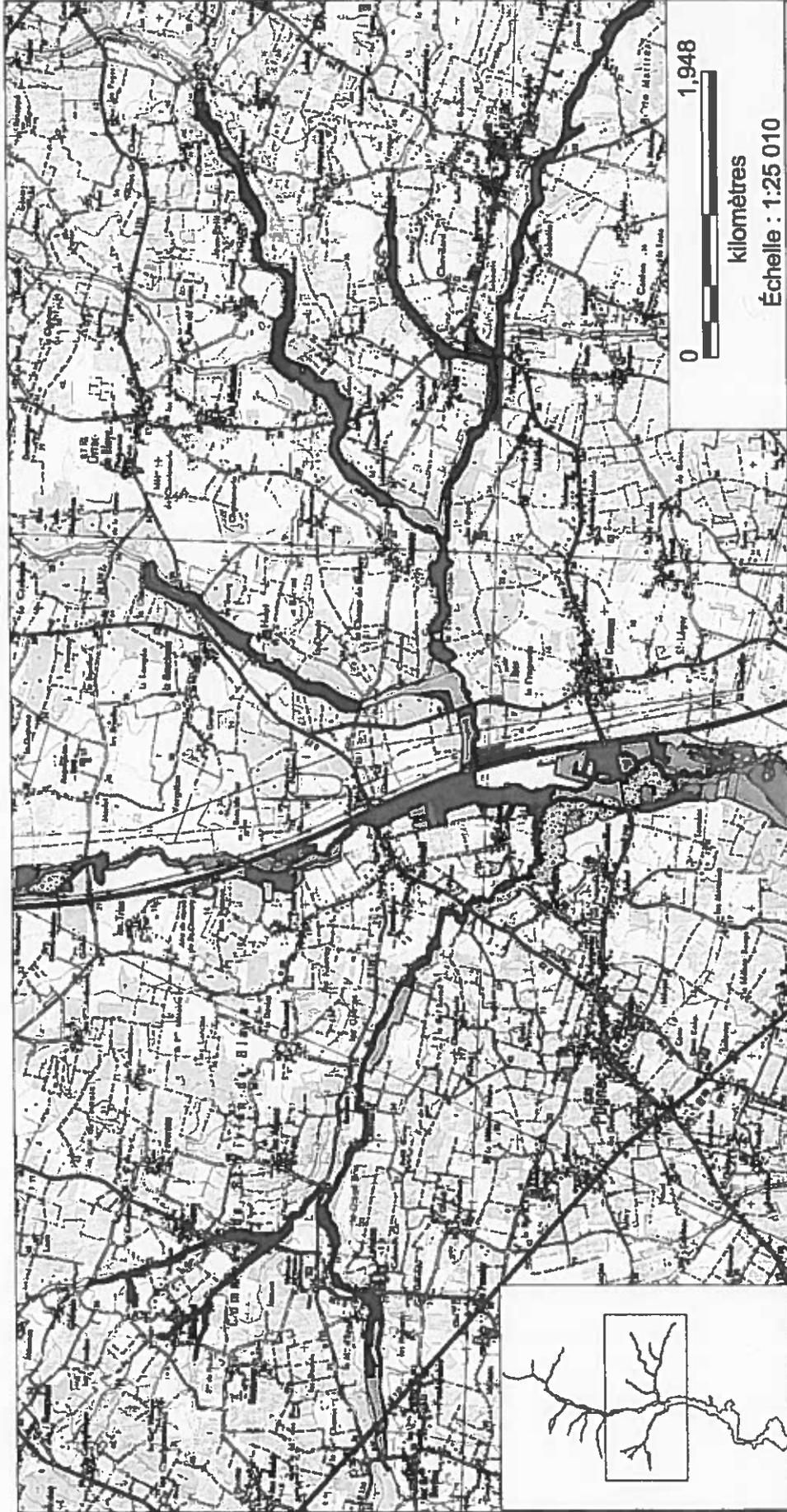
ix stagnantes oligotrophes pauvres en calcaire
 rber submergé à Utriculaire négligée
 ches méso-hygrophiles

- Prairie mésohygi
- Prairies humides
- Prairies hygroph
- Prairies méso-



Topographic map of the Alps region, showing a valley or depression. The map includes a grid of latitude and longitude lines. The area outlined in black represents the region of interest.

Légende : Habitats Naturels

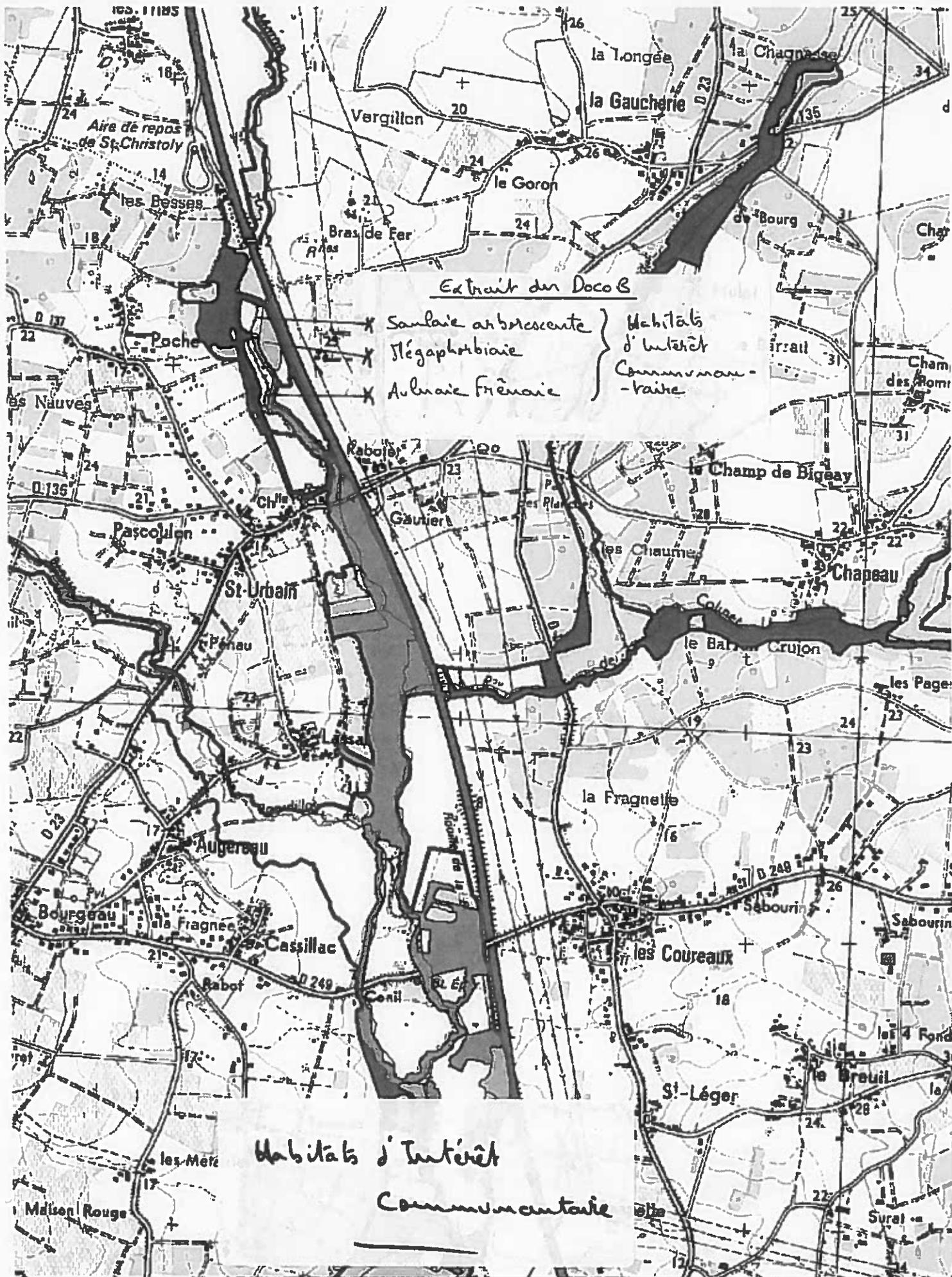


Habitats naturels du site Natura 2000 "Vallée et palus du Moron"

- Aulnaie-Frênaie alluviale
- Aulnaie-Frênaie méricquaise mésoeuropéenne à entropie
- Aulnaie-saulaie mésohygrophile adriatique à Méditerranée
- Aulnaie-Saulaie méricquaise des substrats mésoeuropéens à entropie
- Forêts alluviales à bois blancs
- Salicetum mésohygrophile sur sols à basse réserve hydrique
- Salicetum méricquaise à Salix rostrata
- Chamae-chamae méso-calcicole mésohygrophile
- Frênaie-Olivier-Ombelle des grands fleuves
- Communauté des adhérents alluviaux vaseux dominée par Carex lasiocarpa le Rannu
- Communauté monospecifica flexilis à Jussieu
- Communauté riveraine des fleuves et rivières dominée par la Salix purpurea
- Communauté des adhérents alluviaux vaseux entropies
- eaux stagnantes autropies
- eaux stagnantes mésoeuropéennes
- eaux stagnantes oligotropes pauvres en calcium
- Hélicier submergé à Littoralium neglectum
- Friche méso-hygrophile
- Halier à Ranon
- Grandes carex
- Mégarhizales autropes à Carex dioca et Phragmites
- Mégarhizales autropes à Libanon des talus et Elystrum chamyris
- Mégarhizales méso-européennes à Libanon des haies et Elystrum brevis
- Mégarhizales mésoeuropéennes à Phragmites et Carex des prés
- Mégarhizales autropes
- Mégarhizales mésoeuropéennes
- Ourlet mésohygrophile à Vitis
- Carex mésohygrophile à Vitis
- Roselières (carex calcicoles)
- Prênaies vaseuses mésoeuropéennes à mésoeuropéennes des sols acides et oligotropes
- Prênaies hygrophiles fauchées à Carex lasiocarpa et Ranoniale à feuilles d'Ophio
- Prênaies mésohygrophiles palustres à Juncus effusus et Falgouta laevis zones
- Prênaies turricoles adriatiques des substrats persourcaux
- Prênaies hygrophiles
- Prênaies mésohygrophiles fauchées
- Prênaies mésohygrophiles palustres
- Prênaies mésohygrophiles mésoeuropéennes
- Prênaies mésohygrophiles palustres
- Prairies de pouspières
- Agricoles
- grandes cultures
- zones industrielles en activité
- zones urbaines et infrastructures de transport
- zones moyennes à inférieures du littoral des rivières de plaine



Sources: SCAN 25, BD Carthage, CBSA



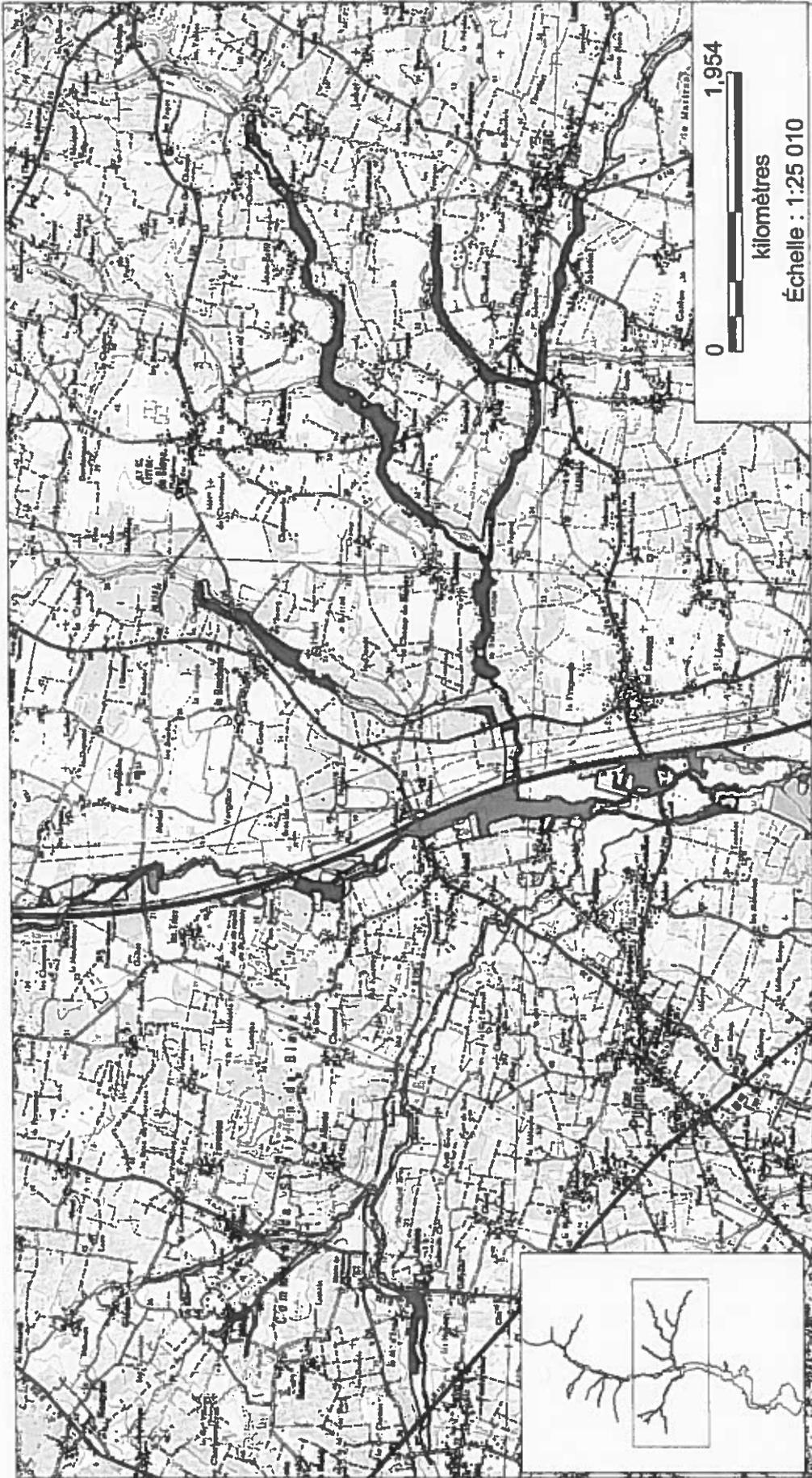
Extrait du Docob

- X Saulnaie arborescente
 - X Stégaphobie
 - X Aulnaie frénaiée
- } Habitats d'intérêt communautaire

Habitats d'intérêt communautaire

Plan d'habitats d'intérêt communautaire du site Natura 2000 "Vallée et habitats d'intérêt communautaire"

Légende H.i.C.



Habitats d'intérêt communautaire du site Natura 2000 "Vallée et palus du Moron"

Légende

- Eaux stagnantes à végétation vivace oligotrophique pluviale... (310-1)
- Plans d'eau stagnants avec dominance de macrophytes flottants... (310-2)
- Rivières, canaux et fossés eutroques des marais naturels (310-4)
- Bioturbation des rivières et Charophytes rizières (3270-1)
- Paludosaes acidiphiles thermo-stables (3230*-5)
- Prairies à Molinia et/ou Poa calciques, tourbeux ou arbo-hercées (6410)
- Mégaphorbiales eutroques des eaux douces (6430-4)
- Réseau hydrographique
- Périmètre d'étude
- Mégaphorbiales microtopes calcicoles (6430-1)
- Végétations des îllets forestiers néophiles, hydrocènes... (6430-8)
- Chénopées pédonculées ou chénopées-chamaelles subatlantiques... (9160)
- Chénopées-cornues à Frêne coprophyle (91FD-3)
- Forêts alluviales à Alnus glutinosa et Fraxinus excelsior (91ED7)
- Aulnaies-frênaies à Lonicère des prés nains (91ED*-8)
- Sautelles arboreuses à Saule blanc (91ED*-1)



Sources: SCAN 26, BD Carthage, CBNSA

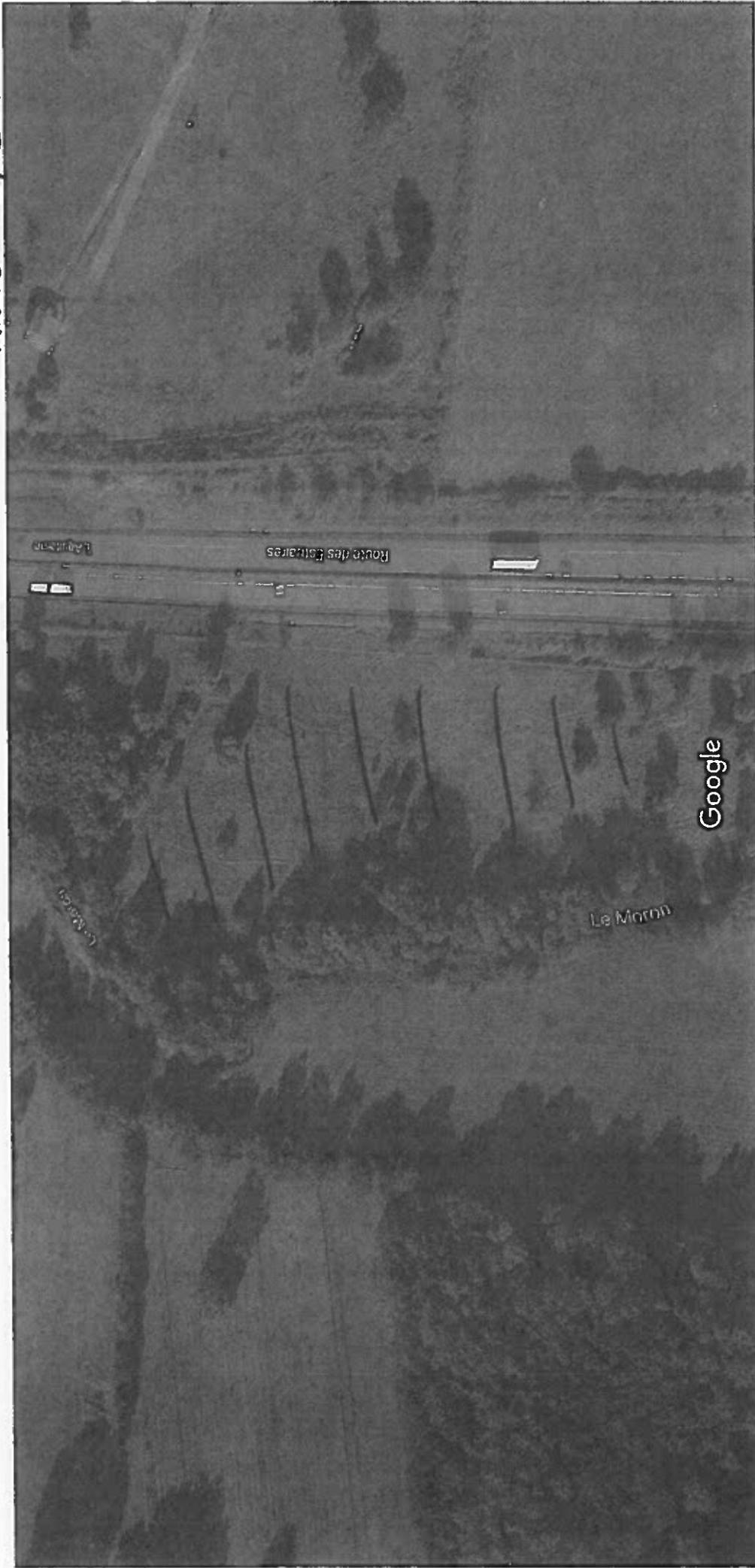
ANNEXE 3, 114 *

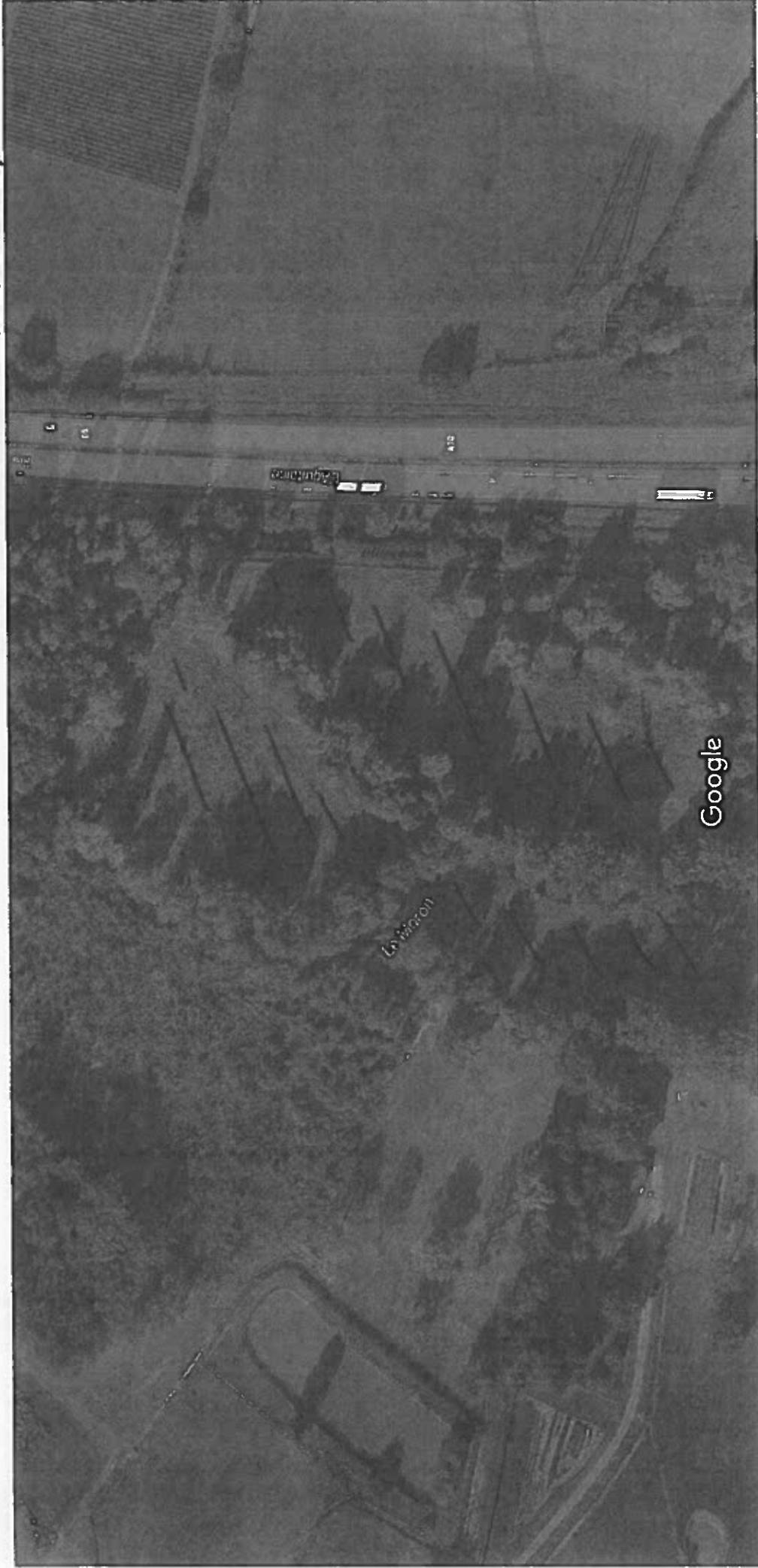


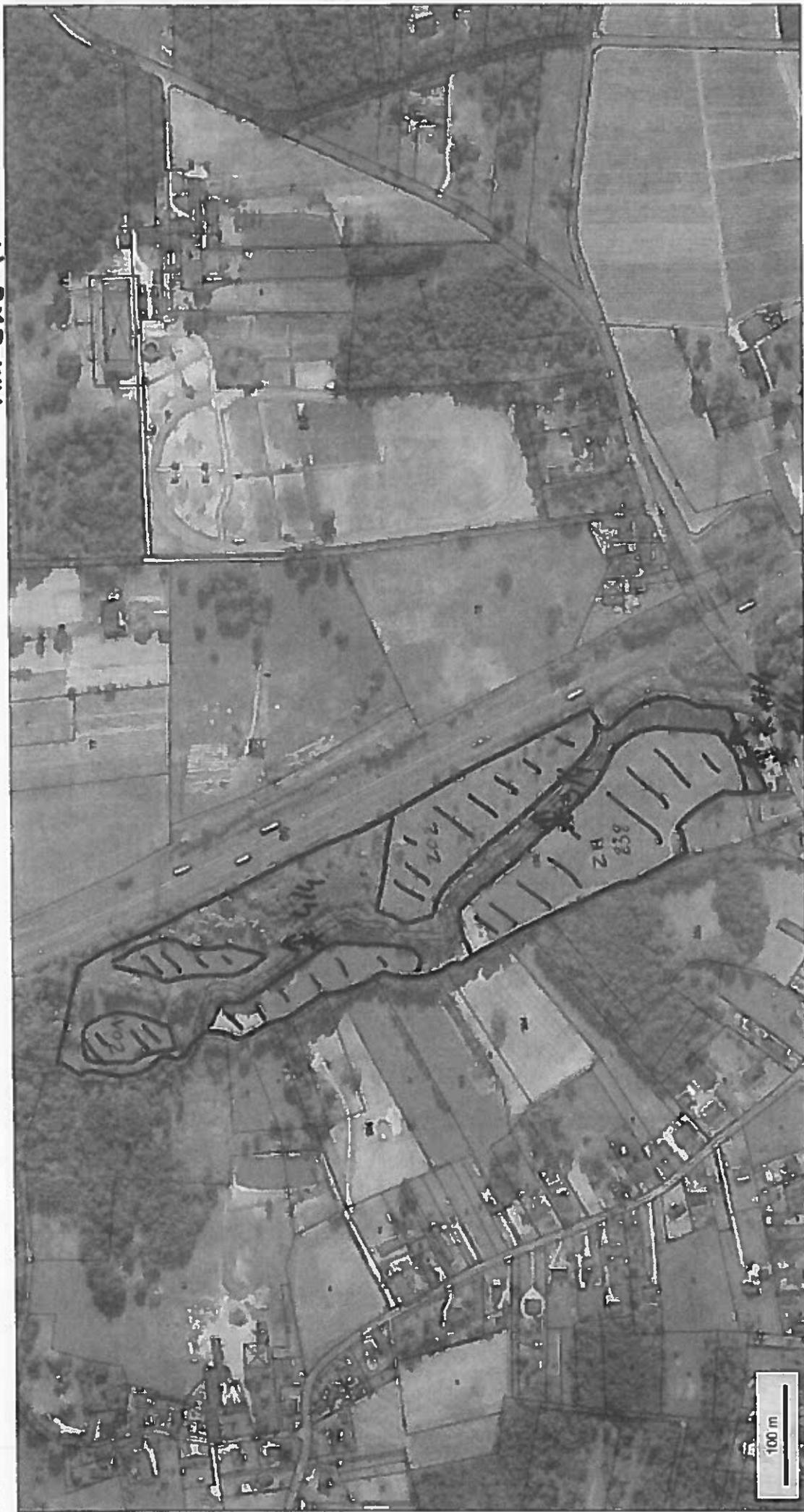
Date de l'image : mai 2016 © 2018 Google

* Voir points de prises de vue sur ANNEXE 4.









→ Point de prise de
vues / ANNEXE 3

□ → Zone d'implantation du projet
▨ → Surfaces à bois (Plantation de
peupliers)



Habitats d'intérêt communautaire du site Natura 2000 "Vallée et palus du Moron"

Légende

	Eaux stagnantes à végétation vivace oligotrophique pérenne... (3110-1)		Mégaphorbiaies mésoxérophes calcifères (6430-1)
	Plans d'eau eutroques avec dominance de macrophytes flottants... (3150-2)		Végétations des bûches luxuriantes nitrophiles, hydrocènes... (6430-6)
	Rivères, canaux et fossés eutroques des marais ruraux (3150-4)		Chênaies pédonculées ou chênaies-chamaïsées subtérrestres ... (9160)
	Bédouin des rivières et Charopodon (sub) (3270-1)		Chênaies-ombrées à Frêne onophrifère (91FU-3)
	Prénaies acides (thermo-oligotrophes) (3230-5)		Forêts alluviales à Alnus glutinosa et Fraxinus excelsior (91ED*)
	Prénaies à Molinia et/ou poa calcéolaires, tourbeux ou argilo-limoneux (6410)		Aulnaie-térales à Lathraea espèce des pâles ruisselés (91ED*-8)
	Mégaphorbiaies eutroques des eaux douces (6430-4)		Saulaies arborescentes à Saule blanc (91ED*-1)
	Réseaux hydrographiques		Prairies d'été

NATURA 2000
 Région Bretagne Environnement
 N
 Sources: SCAN 25, 80 Carthage, CBNSA

/// = emprise
Projet Boisement

ANNEXE 5.

Information de Cadastrale



Sélectionner une forêt



RGF93 : 426748, 6450861 WGS84 : 45°06'10.4"N, 00°28'30.7"W (45.1029, -0.4752) Surface : 0 ha